



# Ardon

LA LETTRE Mai 2010

n°9

## SOMMAIRE

Edito ..... 1

Ecole Numérique Rurale..... 2

Conseil Municipal d'Enfants .. 3

Travaux..... 4

Infos pratiques..... 5

Compte administratif 2009 de la Commune ..... 6 & 7

Compte administratif 2009 de l'eau..... 8

Budget 2010 de la commune..... 9

Budget 2010 de l'eau .... 10 & 11

Communauté de Communes ..... 12

16<sup>ème</sup> Festival d'Ardon ..... 13

Le tennis de table à Ardon..... 14

Les Assos nous disent..... 15

Agenda ..... 16



### La Lettre

121, route de Marcilly  
45160 ARDON  
Tél. : 02 38 45 84 16  
Fax : 02 38 45 84 05  
Courriel : [mairie@ardon45.fr](mailto:mairie@ardon45.fr)  
Site Web : [www.ardon45.fr](http://www.ardon45.fr)  
Directeur de la publication :  
**Michel TATIN**  
Rédaction et réalisation :  
**Commission Communication**  
Conception et impression :  
**Sologne Graphic**  
Crédits photos : **Mairie d'Ardon**  
**et Fotolia**  
Dépôt légal : **mai 2010**

## Edito

### La réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences sur la fiscalité locale

#### Les objectifs du gouvernement

Ils sont multiples : favoriser la compétitivité des entreprises et en particulier celle des industries, assurer une compensation intégrale aux collectivités et enfin moderniser la fiscalité locale.

#### Le remplacement de la Taxe Professionnelle (TP) par la Contribution Economique Territoriale (CET)

La **CET** qui remplace l'actuelle **TP** est composée de deux parts distinctes : une Cotisation Foncière des Entreprises (**CFE**) ayant pour bases les valeurs foncières sur lesquelles les collectivités votent un taux et une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**) dont le taux est fixé par la loi (1,5%).

La **CET** est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée. Les communes et communautés de communes percevront la totalité de la CFE ainsi qu'une fraction de la **CVAE**.

Pour compenser leur manque de ressources, les communes ou les communautés de communes percevront à compter de 2011 :

- la part de taxe d'habitation (**TH**) perçue par les Départements,
- la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties (**TFNB**) perçue conjointement par les Départements et les Régions,
- une part de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), impôt nouvellement créé.

#### 2010, l'année de transition

Cette année, les entreprises ne payent plus la **TP** qui est remplacée par la **CET** et elles s'acquitteront de leurs nouveaux impôts au profit de l'Etat. Les collectivités territoriales ne percevront ces nouveaux impôts qu'à compter de 2011. C'est pourquoi, cette année elles perçoivent une « compensation relais » correspondant au plus élevé des montants suivants :

- soit le **Produit de la TP 2009**,
- soit la **Base de la TP 2010 x le taux 2009**.

Pour notre communauté de communes, le deuxième montant a été retenu.

Les collectivités ont la possibilité en votant un taux relais (appelé aussi Taux **TP-CFE**) d'ajouter un complément à cette compensation. Il faut alors que le Taux relais voté soit supérieur au taux de la **TP** 2009 (dans la limite de l'accroissement des moyennes pondérées des autres taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.).

Une fois le calcul effectué, le montant de la compensation qui devrait être perçue par notre communauté de communes est de 2 973 145 € (le montant de la **TP** perçu en 2009 était de 2 774 455 €).

En 2011, une dotation de compensation sera créée et complétée par un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**).

#### En conclusion

Dans une certaine mesure, le mécanisme proposé pour 2010 peut s'avérer intéressant pour les collectivités, surtout si elles décident d'augmenter leurs taux de 2009 (cf. plus haut : compensation et taux relais).

En revanche, si les conséquences financières de la réforme semblent bien appréhendées, de réelles inquiétudes demeurent quant aux modalités d'application. En tout état de cause, pour les taux comme pour les montants, l'année 2010 est fondamentale, puisque ce sont les données de cette année qui serviront de base pour le calcul des garanties de ressources.

En principe cette réforme ne devrait pas avoir d'incidences sur les communes faisant partie d'une communauté de communes (cas d'ARDON) puisque le reversement de la **TP** vers les communes a été fixé et figé à la création de la communauté.

#### L'Adjoint aux Finances, Jean-Paul ROCHE



## L'Ecole Numérique Rurale (ENR) bientôt à Ardon !

**D**ans le cadre du plan de relance 2009, 67 millions d'euros ont été alloués pour le développement des usages des technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement, spécifiquement pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Une convention a été signée en mars 2009 entre le ministère de l'Education Nationale et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

C'est un outil pédagogique majeur

qui favorise la maîtrise des NTIC. Ce projet renforce l'attractivité de l'école et la valorise.

Les subventions pour les communes volontaires sont d'un montant de :

- 1 000 € pour l'achat par l'école de ressources numériques pédagogiques,
- 9 000 € pour l'achat des équipements numériques prescrits par le ministère.
- En contrepartie, la commune doit financer la mise en réseau

des équipements et souscrire un abonnement à l'Internet haut débit pour pouvoir posséder une adresse IP Fixe ainsi qu'un haut niveau de sécurisation.

- Le conseil d'école et le conseil municipal ont validé le principe et la commande du matériel est en cours. Deux classes seront donc équipées en fixe pour la rentrée 2010/2011. C'est une avancée majeure pour l'école d'Ardon qui bénéficiera ainsi des bienfaits de l'évolution pédagogique actuelle.

## En images...

Ci contre, l'exemple d'une classe de primaire.

Elle dispose :

- D'un tableau interactif avec vidéo projecteur et haut-parleurs intégrés (fixation murale)
- Classe mobile avec meuble de rangement sécurisé sur roulettes et comprenant : 1 PC enseignant, 8 portables élèves, les logiciels et CD appropriés, 1 serveur, 1 swicht (pour la connexion des différents périphériques tels que les imprimantes), 1 borne Wi-Fi.
- 1 imprimante réseau couleur, 8 clés USB, 1 ardoise sans fil.
- Une session de formation de 3 h + 6 h.

Le matériel est garanti 3 ans.

Ci-dessous, une possibilité de tableau numérique



Ci-dessous l'implantation d'une classe maternelle



## Le Conseil Municipal d'Enfants (CME)

### ■ Visite à l'Assemblée Nationale : mercredi 23 juin



Dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté, les membres du CME ont souhaité visiter l'Assemblée Nationale.

Ils partiront donc en autocar accompagnés par plusieurs adultes.

Un pique-nique est prévu sur la pelouse du Champ de Mars, suivi par la visite de la Tour Eiffel.

Puis, direction l'Assemblée Nationale où ils seront accueillis par Véronique Remigereau, Assistante Parlementaire de notre député Olivier CARRE,

qui proposera une visite guidée des bâtiments.

Cette visite permettra aux membres du CME de comprendre l'importance de ce lieu dans les institutions de notre République et surtout le rôle des députés à l'Assemblée Nationale.

### ■ Piste de Skate



Le travail de réflexion sur le projet d'une piste de skate est terminé.

Un dossier complet va être remis au Conseil Municipal afin de transformer ce projet en un véritable

cahier des charges sur lequel la Municipalité pourra se prononcer prochainement.

### ■ Collecte CROIX ROUGE

Comme l'an dernier, le CME se mobilise pour la Croix Rouge.

Cette année il s'agit de collecter plus particulièrement des jouets et des objets de puériculture, d'ici la fin juin et à la Fête de l'école le 25 Juin.



### ■ Catéchisme

Les inscriptions « catéchisme » pour les enfants nés en 2002 (ou souhaitant commencer) se feront : le mercredi 8 septembre de 18h à 19h à la sacristie de l'église.

## A l'école d'Ardon...

### ■ Fête de l'école

**VENDREDI 25 JUIN DÈS 17H30, salle de l'Ardoux (Gymnase)**

Comme chaque année, pendant que certains passent des examens, dans les écoles on fait la fête !

- La remise des dictionnaires aux CM2 aura lieu à 17h30.
- Elle sera suivie à 18h par un spectacle musical préparé par les enseignantes.
- A 19h débutera la kermesse organisée par l'école et les parents d'élèves qui se retrouveront pour animer jeux, stands, buvette, et repas etc. ...

**ATTENTION : en raison de la fête de l'école, la garderie sera exceptionnellement fermée à 17h30 le vendredi 25 juin.**

### ■ Inscription à l'école pour la rentrée 2010

Pour toute nouvelle inscription à l'école d'Ardon, les familles doivent prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame Valentine BOUISSET, en téléphonant au **02 38 45 85 65**.

Documents à fournir pour l'inscription : • Livret de famille  
• Justificatif de domicile • Carnet de santé

### ■ Pont de l'Ascension

En raison du pont du 13 Mai, l'Inspection Académique a prévu que les cours du Vendredi 14 mai seront dispensés le mercredi 12 Mai.



## Les travaux en cours...



### ■ Cœur de village

Initiée par la municipalité précédente, l'opération « cœur de village » et l'aménagement de l'entrée de bourg route de Jouy, sont en cours d'achèvement.

Cette opération, dont l'objectif, simple et ambitieux à la fois, est de proposer à la Commune un développement harmonieux et coordonné, au mieux de l'intérêt général, se sera déroulée sur 7 mois et ce malgré trois semaines d'intempéries.

Les travaux qui ont commencé le 15 octobre dernier, ont consisté à refaire le réseau d'eaux pluviales en sous sol route de Jouy (canalisation) et à renforcer l'axe routier par la réfection des surfaces avec des matériaux adaptés et nobles selon les secteurs ; le trottoir sud a été élargi à 2 m jusqu'au carrefour, et une quinzaine de places de parking ont été créées pour les riverains.

La circulation piétonnière a été aménagée le long des platanes, le Monument aux morts a été déplacé et de nouveaux espaces paysagers et piétonniers ont été créés embellissant ainsi les abords de l'église.

Dans la même veine et intégré au projet global, le parking de la Mairie sera entièrement refait et « repaysagé » fin Mai, lorsque le Festival sera terminé.

Très prochainement le Conseil Général a prévu de refaire l'enrobé de la RD7 pour toute la traversée du bourg.

Une inauguration officielle est prévue au début de l'automne.

### ■ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

Pour ce qui concerne la réhabilitation du réseau suite aux différents diagnostics, les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau ont été confirmées. Un appel d'offres va être lancé pour des travaux qui pourraient être effectués en Juillet.

Les lotissements reliés au réseau pourront bénéficier des mêmes subventions et de l'appel d'offres s'ils le souhaitent.

Il faut rappeler que la réhabilitation est obligatoire pour faire cesser la pollution liée aux fuites, et l'acheminement d'eaux pluviales indues vers les lagunes d'épuration saturées.

Une coordination intelligente avec le Conseil Général permettra d'éviter la réouverture de la chaussée lors de l'enfouissement des réseaux en 2011.



### ■ Entretien du patrimoine

- Pavage de l'accès Mairie avec les anciens pavés des trottoirs de la route de Jouy.
- Rafraîchissement des grilles de la Mairie.
- Réparation du toit du gymnase suite à la tempête Xynthia.
- Nettoyage des murs de l'Eglise (après études).
- Elagage des arbres.
- Reprise des trottoirs route de Marcilly



### ■ Station d'épuration du 12<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers

Dans le cadre de l'étude de notre future station d'épuration, la négociation avec le Ministère de la Défense progresse. Celui ci a donné son accord pour faire expertiser la station qui se trouve actuellement sur le territoire du 12<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers.

Le Conseil Municipal du 8 mars dernier a mandaté le Maire pour faire procéder à un diagnostic complet (coût estimé à 5 000 Euros) afin de savoir si les techniques utilisées répondent aux normes environnementales et si des travaux sont à envisager à court ou long termes et pour quel prix.

## ■ La pêche est ouverte !

La saison 2010 s'est ouverte le 20 mars et se clôturera le 20 décembre prochain.

Dans le cadre de sa délégation d'exploitation le Comité des fêtes a fixé les tarifs pour 2010.

Des cartes de pêche à l'année et à la journée sont en vente à l'épicerie du village.

### TARIFS POUR LES ARDONNAIS :

Carte à l'année		
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	1 canne
Jeunes de 13 à 17 ans	15 €	2 cannes
Plus de 18 ans	25 €	3 cannes
Pour les femmes	20 €	3 cannes
Carte à la journée	-	-
Jeunes de 13 à 17 ans	2 €	2 cannes
Plus de 18 ans	4 €	3 cannes

### TARIFS POUR LES EXTÉRIEURS À LA COMMUNE D'ARDON :

Carte à l'année		
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	1 canne
Jeunes de 13 à 17 ans	30 €	2 cannes
Plus de 18 ans	50 €	3 cannes
Pour les femmes	40 €	3 cannes
Carte à la journée	-	-
Jeunes de 13 à 17 ans	4 €	2 cannes
Plus de 18 ans	7,50 €	3 cannes

**Incivilité** : Acte, comportement qui manifeste l'ignorance ou le rejet des règles élémentaires de la vie sociale (Larousse).

**A**rdon n'y échappe pas. Régulièrement, le village est victime de mal élevés qui abîment ou salissent tel ou tel bien commun, et particulièrement les équipements sociaux et associatifs : un jour ce sont des bouteilles de vodka cassées que l'on retrouve près des jeux des enfants, une autre fois c'est une table à laquelle on brise le pied sous le préau de la Maison des Assos. Dans la nuit du 24 au 25 avril, c'est l'un des extincteurs de la structure qui a été sorti, vidé puis jeté dans le terrain d'un riverain. Quelques mois plus tôt c'était le double vitrage de la porte de la Maison des Associations qui était pulvérisé. Tout ceci est indigne.

Quoi qu'il en soit, à chaque fois la mairie portera plainte, quel que soit le préjudice subi. Tous ces équipements sont les nôtres, et qui paie la réparation ? Nous tous.

## ■ Nouveauté 2010 : le marché

Suite à l'étude de la population effectuée en 2009, le marché d'Ardon aura lieu, désormais, le vendredi, de 16 h à 19 h, place de l'Abbé Guillaume, dès le **21 mai**.

La Municipalité est heureuse d'accueillir, dans un premier temps, trois artisans :

- M. Haas, notre poissonnier Ardonnais, qui propose des poissons frais, des produits traiteurs et des plats cuisinés.
- M. Jolly, spécialiste de fruits et légumes, qui confectionne des paniers types et vend au détail des productions locales.
- M. Rogala, horticulteur, qui propose des plants, des fleurs, des petits accessoires et outillages de jardin.



## ■ Bon voisinage

A l'arrivée des beaux jours, rappelons qu'il est interdit de faire fonctionner perceuses, tondeuses et tronçonneuses en dehors des horaires suivants :

**du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h**

**les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

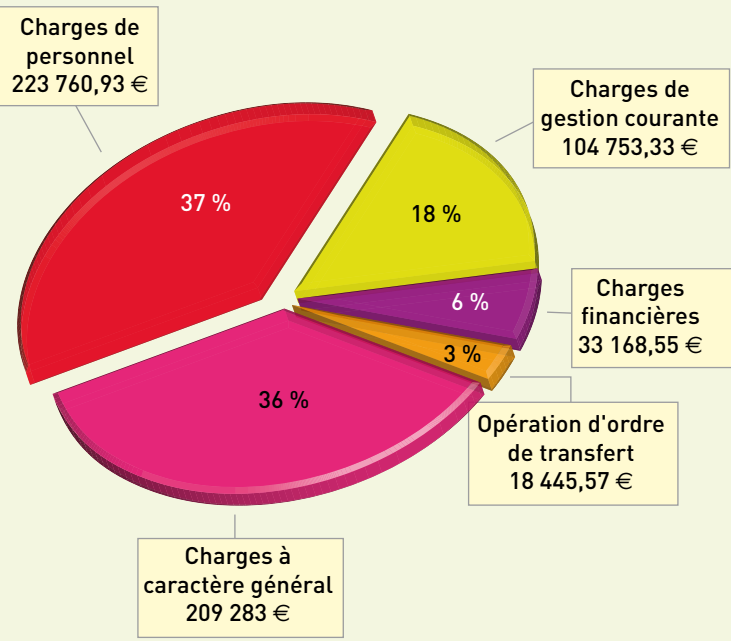
**L**es travaux à peine terminés, nous déplorons déjà le vol de 4 arbustes/boule de neige (viburnum opulus) sur les plantations aux abords de l'église ! Il est regrettable encore une fois, que certains ignorent systématiquement les règles élémentaires de la vie sociale.

**L**es pompes des 2 stations de relevage (près du lavoir et près du Clos de l'Etang) sont régulièrement bloquées par de nombreux produits non dégradables (lingettes diverses etc.).

Des interventions qui engendrent malheureusement des coûts importants sont donc nécessaires. Nous demandons à tous d'être extrêmement vigilants !

## Compte administratif de la

### Dépenses de fonctionnement

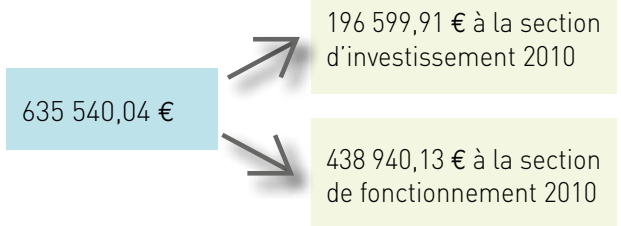


Le résultat de l'exercice qui permet de dégager un excédent de 265 652.89 € (Capacité d'auto-financement), est légèrement supérieur à celui de l'année précédente et correspond tout à fait à nos analyses prospectives. Ceci a été possible grâce à la maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

En intégrant les résultats de l'exercice précédent, à fin 2009, le résultat de clôture se présente comme suit :

CALCUL DU RÉSULTAT DE CLÔTURE	
Excédent antérieur 2008 reporté	369 887,15 €
<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>265 652,89 €</b>
Résultat de clôture	635 540,04 €

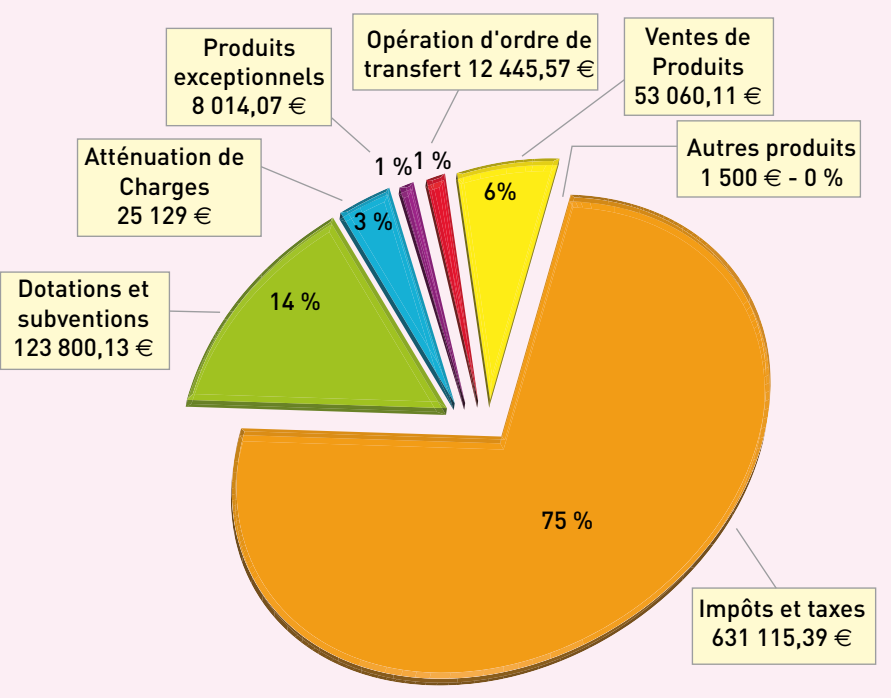
Lors du Conseil Municipal du 8 mars dernier, il a été décidé d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :



Il est important de noter que les impôts et taxes qui représentent 75 % de nos recettes, se décomposent comme suit :

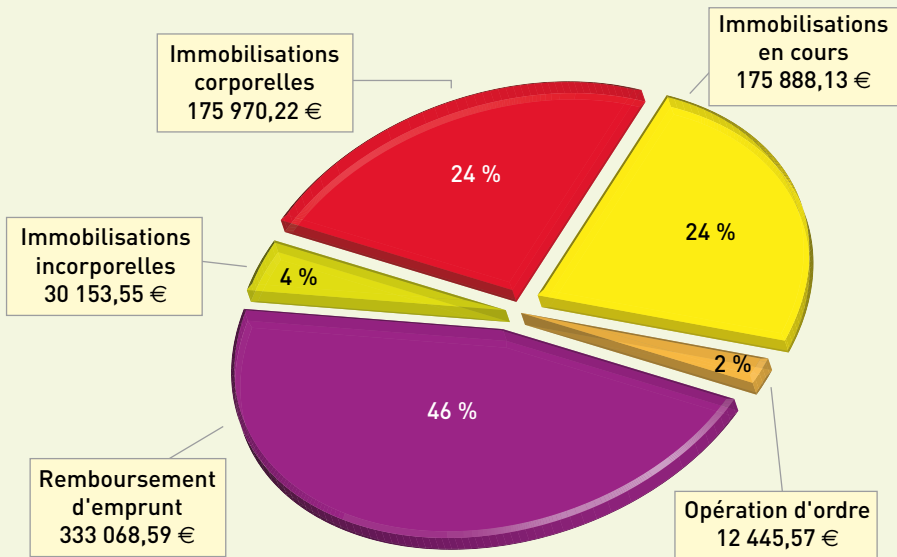
1. Reversement de la Communauté de Communes (ancienne TP) : 314 879.64 € (49.9 %)
  2. Taxes locales : 276 305 € (43.8 %)
  3. Autres taxes : 39 930.75 € (6.3 %)
- Par ailleurs, le poste de dotations et subventions comprend en particulier la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 103 500 €, soit 84 % du total.

### Recettes de fonctionnement



## Commune 2009

### Dépenses d'investissement



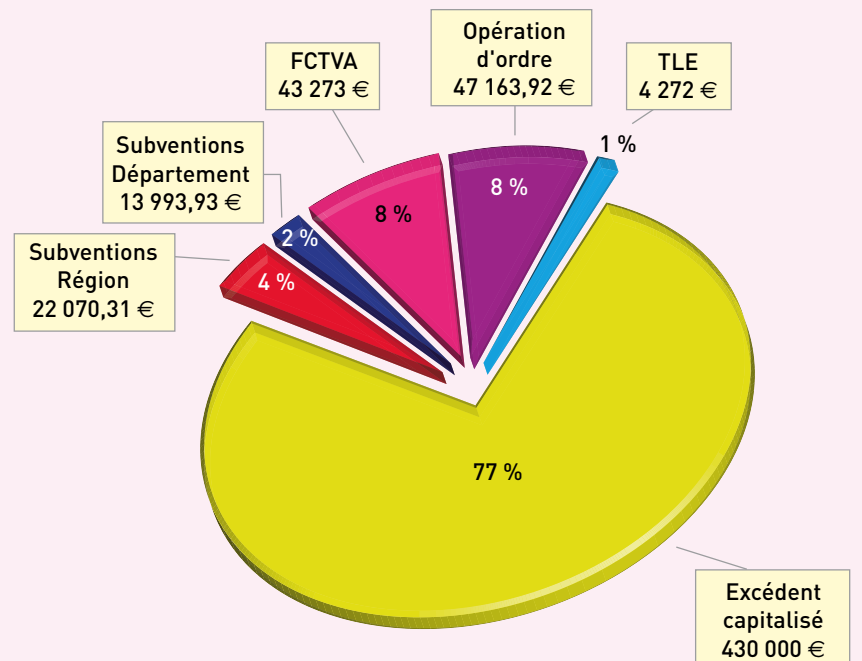
La capacité d'autofinancement dégagée en 2009 et les excédents antérieurs capitalisés nous ont permis, conformément à nos prévisions :

- De rembourser une partie de l'emprunt (250 000 €), ce qui à terme réduira nos frais financiers,
- De réaliser les investissements ci-dessus, tout en conservant un fonds de roulement de plus de 435 000 €.

### LES INVESTISSEMENTS 2009

<b>ETUDES ET TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>257 400 €</b>
• Cœur de village	176 200 €
• Eclairage rte de Jouy	65 000 €
• Chemin d'Yvoy	16 200 €
<b>AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS</b>	<b>23 800 €</b>
• Sacristie	6 500 €
• Lavoir	1 000 €
• Ecole	10 000 €
• Cantine	5 300 €
• Garderie et autres	1 000 €
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>57 000 €</b>
• Techniques	16 000 €
• Loisirs - Structure	41 000 €
<b>ACHATS DE MATERIELS ET DE MOBILIER</b>	<b>14 500 €</b>
• Administration	3 400 €
• Gymnase	3 700 €
• Ecole	1 700 €
• Cantine	4 000 €
• Garderie	1 700 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>352 700 €</b>

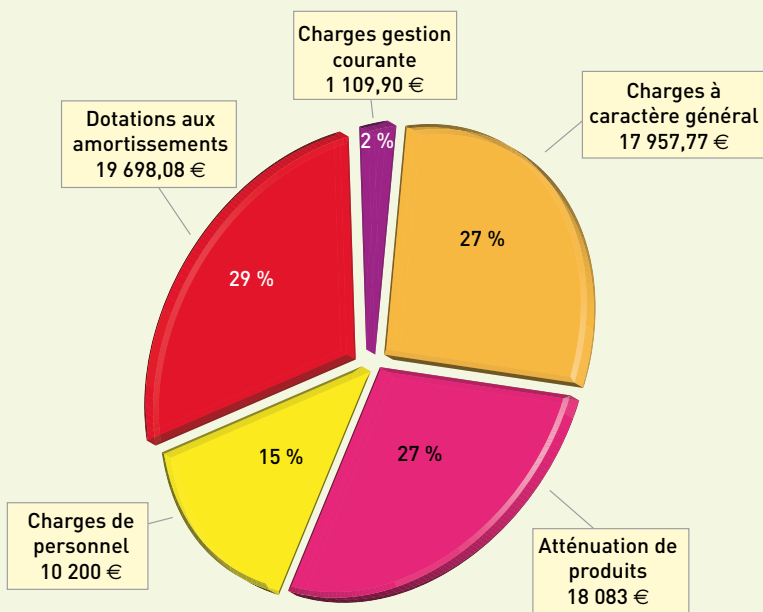
### Recettes d'investissement



## Compte administratif de l'eau et de

Le service de l'eau et de l'assainissement est un SPIC (service public Industriel et Commercial) et de ce fait, il dispose d'un budget propre indépendant de celui de la commune. Ses dépenses doivent donc être compensées par les recettes générées par la vente aux usagers.

### Dépenses de fonctionnement



En 2009, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **67 048.75 €**, tandis que les recettes ont atteint 131 733.33 €, laissant apparaître un résultat d'exercice de **64 684.58 €**.

Le résultat de l'exercice 2009, ajouté aux excédents antérieurs s'élève donc à 261 209.17 €.

#### CALCUL DU RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent antérieur 2008 reporté	196 524,59 €
Résultat de l'exercice 2009	64 684,58 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>261 209,17 €</b>

Le conseil municipal du 8 mars dernier a voté l'affectation des résultats comme suit :

#### AFFECTATION DES RESULTATS

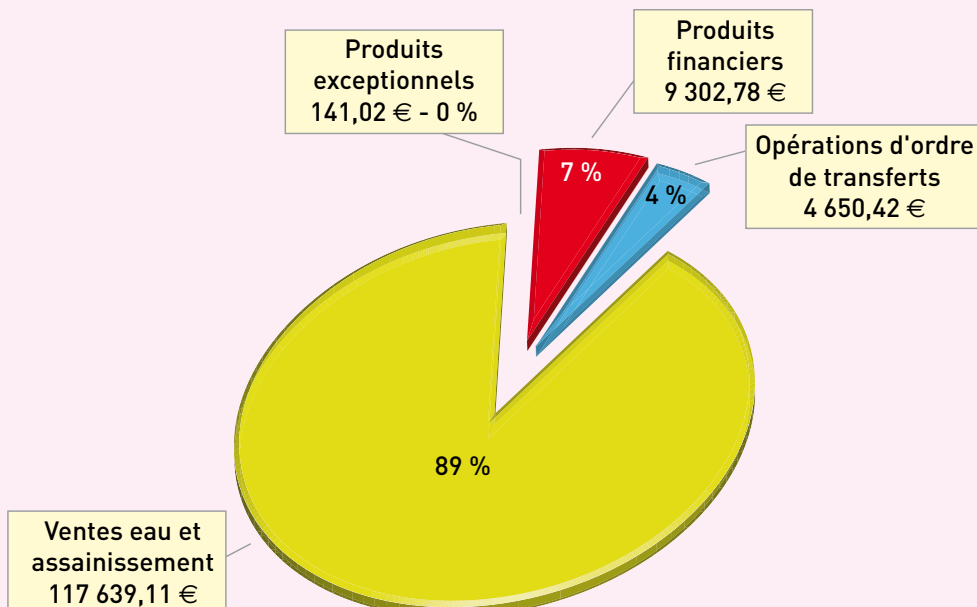
Affectation investissement 2010	-
Affectation fonctionnement 2010	261 209,17 €

Les ventes de divers produits se décomposent comme suit :

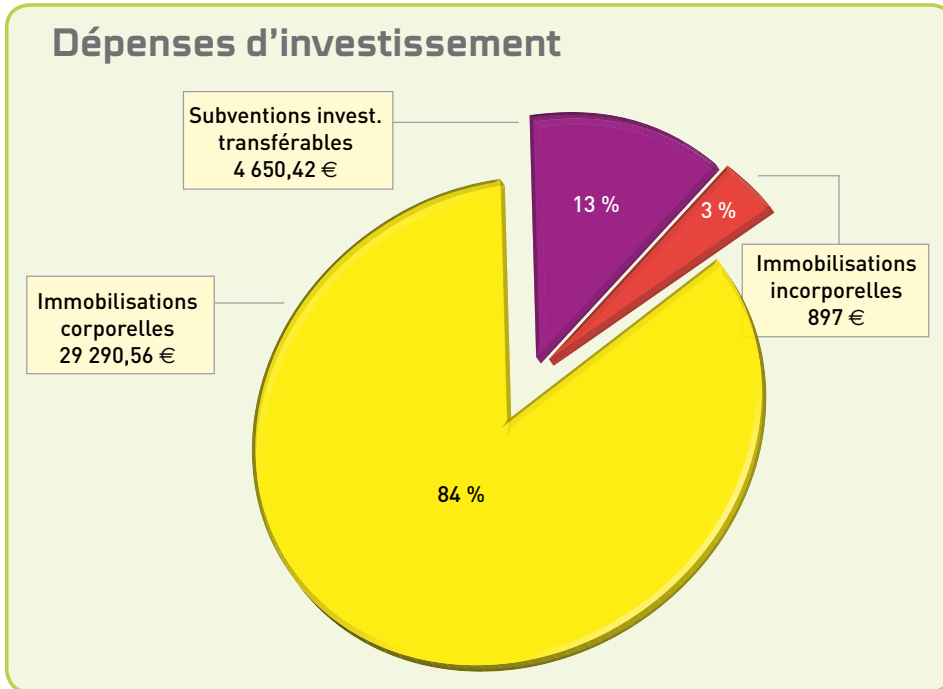
1. Ventes d'eau : 58 239 € (49.5 %)
2. Taxe d'assainissement : 38 759 € (33 %)
3. Redevances l'Agence de l'Eau : 20 641 € (17.5 %)

Le faible montant des recettes d'assainissement s'explique par le petit nombre d'abonnés au regard de celui des abonnés usagers du service d'Eau.

### Recettes de fonctionnement



## l'assainissement 2009

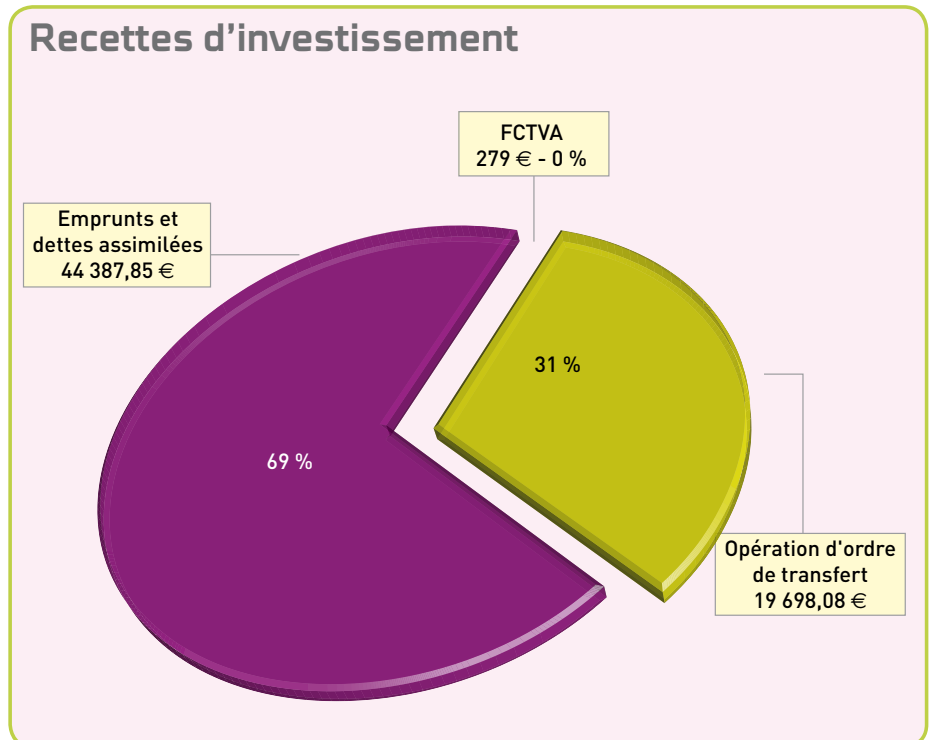


En 2009, les dépenses d'investissement se sont élevées à **34 837.98 €**, tandis que les recettes ont atteint 64 364.93 €, laissant apparaître un excédent de **29 526.95 €**.

Les principaux investissements réalisés tout au long de l'année, concernent :

- Le renouvellement des compteurs avec télérelève (lotissements)
- La mise aux normes des réseaux et installations.

Les excédents antérieurs reportés de la section d'investissement, ajoutés aux excédents de la section de fonctionnement, font apparaître un fonds de roulement à fin 2009 de 393 558 €. Ces sommes nous permettront de financer ultérieurement une partie des investissements importants qu'il sera nécessaire de réaliser dans la commune pour compléter les réseaux d'eau et d'assainissement.



## Budget 2010 de la Commune

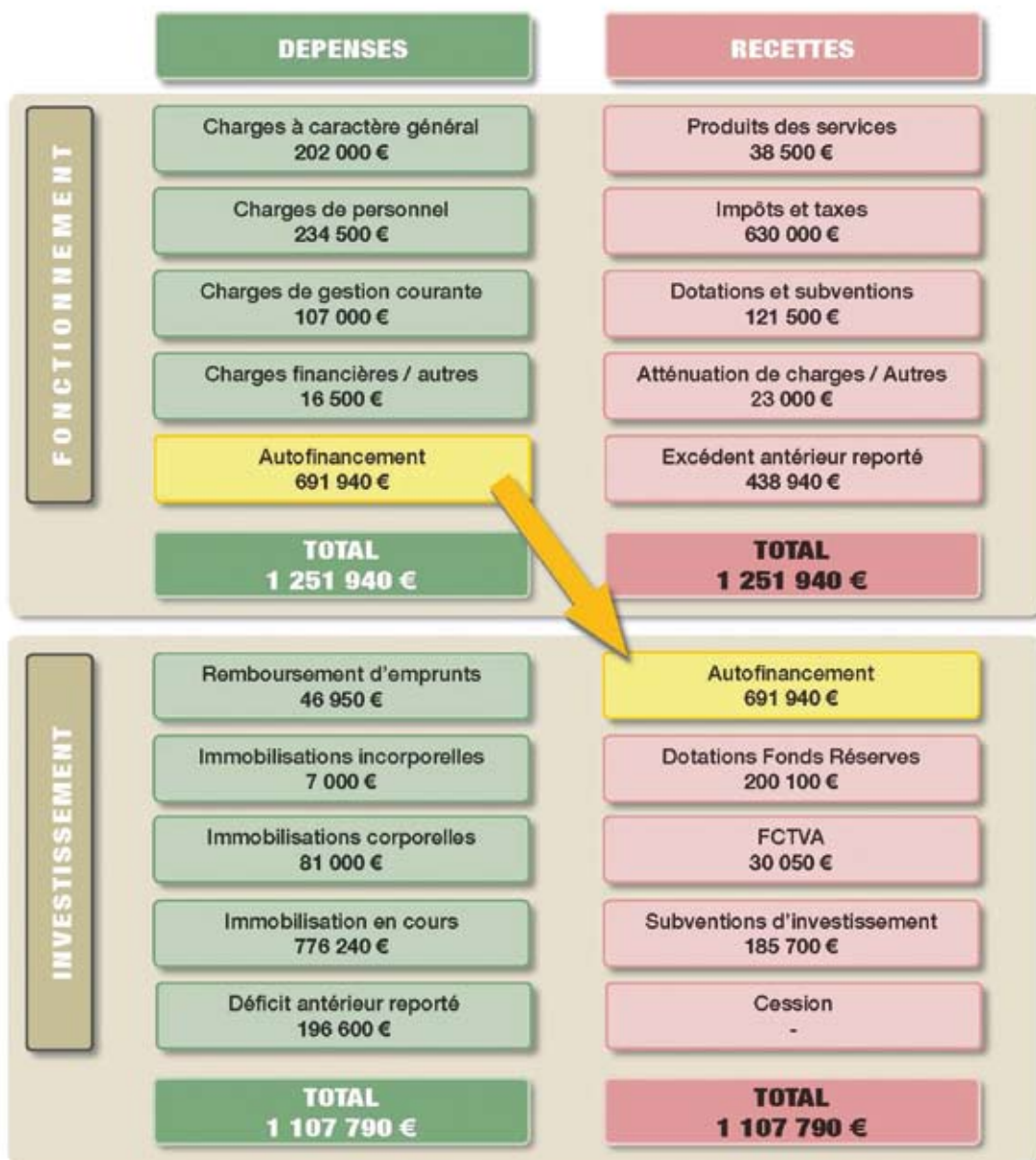
Le budget 2010 a été construit conformément à notre stratégie financière :

1. Maintien d'une pression fiscale faible  
[Cf. Tableau des taxes locales 2009-2010]
2. Optimisation de l'utilisation du fonds de roulement,
3. Amélioration de la capacité d'autofinancement en réduisant les frais financiers et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.
4. Poursuite des investissements.

Ce budget de fonctionnement qui s'équilibre en recettes

et dépenses à la somme de 1 251 940 € et qui intègre les résultats antérieurs permet de dégager un autofinancement cumulé de 691 940 €, dont 253 000 € pour l'exercice en cours.

Par ailleurs, des subventions d'investissement pour un montant de 185 700 € viendront compléter le financement total. Notre objectif à fin 2010, est de conserver un fonds de roulement égal à environ une année d'autofinancement, nous permettant ainsi de poursuivre notre politique d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.



TAXES LOCALES	TAUX 2009	TAUX 2010
Habitation	5,61 %	5,61 %
Foncier Bâti	8,74 %	8,74 %
Foncier Non Bâti	27,90 %	27,90 %

Les taux des taxes locales 2010 n'ont pas augmenté. Il faut noter que ces taux sont constants depuis 1991.

## Budget 2010 eau et assainissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 18 500 €	Produits des services 111 500 €
	Charges de personnel 13 000 €	Autres produits -
	Charges de gestion courante/Autres 11 000 €	Subventions d'exploitation 4 650 €
	Dotations / Atténuation 40 650 €	Produits financiers -
	Autofinancement 294 209 €	Excédent antérieur Reporté 261 209 €
	<b>TOTAL</b> 377 359 €	<b>TOTAL</b> 377 359 €
INVESTISSEMENT	Remboursement d'emprunts -	Autofinancement 294 209 €
	Immobilisations incorporelles 23 550 €	Excédent antérieur reporté 132 349 €
	Immobilisations corporelles 584 028 €	Dotations Fonds Réserves 3 020 €
	Subventions transférables 4 650 €	Subventions d'investissement 166 500 €
	Autres 3 500 €	Amortissement des immobilisations 19 650 €
	<b>TOTAL</b> 342 820 €	<b>TOTAL</b> 342 820 €

**Comme évoqué page 8 (compte administratif de l'eau et de l'assainissement), le budget annexe de l'eau et de l'assainissement est traité indépendamment de celui de la commune puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.**

Les principaux investissements prévus cette année au budget sont :

- La campagne de remplacement des compteurs vétustes par une nouvelle série de compteurs en télérelève, prévue pendant le mois de juin et localisée sur le centre bourg,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg.

Compte tenu des exercices antérieurs excédentaires et de la capacité d'autofinancement de l'année, le potentiel d'investissement reste significatif et permettra d'une part de financer les investissements prévus en 2010 et de l'autre de faire face en partie aux investissements futurs importants.



## La Communauté de Communes : budget 2009



**R**appel : Depuis 2006, les 6 communes du canton de la Ferté Saint-Aubin ont mis en commun leurs moyens au sein d'une Communauté de Communes, afin de promouvoir le développement économique du territoire cantonal et de renforcer les services à

l'ensemble de la population.

C'est le Conseil Communautaire, composé de 23 membres, qui vote le budget et qui décide de l'utilisation des ressources.

RESSOURCES	
Taxe professionnelle	3 705 935,00 €
Dotation d'intercommunalité	+ 349 339,00 €
Ressources brutes	4 055 274,00 €
Reversements aux communes	- 2 847 875 €
<b>Ressources nettes</b>	<b>1 207 399,00 €</b>

UTILISATION DES RESSOURCES	
Administration générale et Assemblée	174 837,22 €
Enseignement du second degré	47 431,00 €
Restauration scolaire (reliquat 2008)	113 371,80 €
Transports scolaires	26 685,75 €
Actions en faveur de la petite enfance (RAM)	86 187,45 €
Actions en faveur des personnes en difficulté (RSA)	51 614,20 €
Actions en faveur des personnes âgées (portage des repas, subventions)	56 800,00 €
Opérations d'aménagement (PIG, syndicats de rivières)	90 455,72 €
Interventions économiques	66 963,35 €
Aides au tourisme	79 773,00 €
Opérations d'ordre	133 180,00 €
<b>Total</b>	<b>927 299,49 €</b>
Autofinancement	280 099,51 €

• Le budget de fonctionnement 2009 voté par l'assemblée s'est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 5 855 839 €.

En analysant les flux financiers de la section de fonctionnement, l'on s'aperçoit que ceux-ci intègrent les opérations liées à l'encaissement et au reversement de la collecte et du traitement des ordures ménagères (1 579 715 €) mais également le reversement aux communes d'une part importante de la taxe professionnelle unique (TPU pour 2 847 875 €).

• Les ressources nettes de la Communauté de Communes proviennent donc essentiellement de la taxe professionnelle et de la dotation d'intercommunalité auxquelles il convient de retirer l'attribution de compensation reversée aux communes membres de la communauté.

• Dans ces conditions, les ressources nettes pour l'année 2009 se sont élevées à 1 207 399 €.

Ces ressources ont été utilisées pour assurer des services aux administrés et soutenir l'économie locale (aide aux personnes âgées, aide aux personnes en difficulté...) comme le montre le tableau ci-contre.

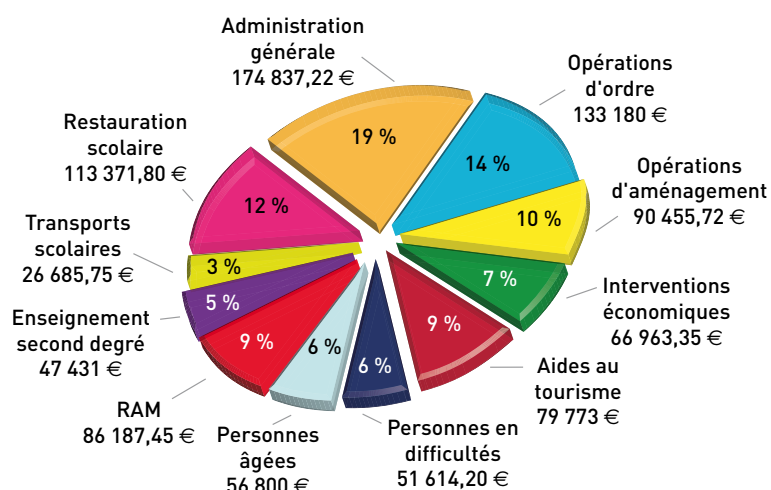
• Le solde qui s'élève à 280 099 €, représente la capacité de la Communauté à autofinancer ses programmes d'investissements futurs.

Il convient de noter que la Communauté de Communes n'a pas eu recours en 2009, à l'emprunt pour financer les investissements réalisés (aire des gens du voyage, travaux d'aménagement de La Chavanerie 2, paiement aux communes du 1/5<sup>ème</sup> des cessions des ZAE et ateliers relais...)

De plus, des subventions versées par la Région, le Département et la CAF ont sensiblement réduit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il faut savoir que la réforme en cours de la taxe professionnelle (remplacée notamment par la contribution économique territoriale et des dotations complémentaires de l'Etat) pourrait à terme réduire les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

### Utilisation de ressources



## Le seizième festival d'Ardon, du 29 avril au 16 mai

### ■ Exposition « Printemps des marionnettes »



La saison « Carnaval en Mai », du 16<sup>ème</sup> Festival s'annonce haute en couleurs et animée par de nombreux et étranges personnages... L'exposition proposée cette année dans la salle du Conseil Municipal d'Ardon du 8 au 16 mai, trouve naturellement sa place dans le projet.

Petits et grands découvriront avec plaisir les marionnettes de Kristof Le Garff (inoubliable Macbeth de la saison 2009) et de la Compagnie Allo Maman Bobo, mises en « scènes »... De la sorcière Babayaga à la rencontre de curieux animaux, Kristof nous promet des moments de rêve, tout simplement.

Enfin nous sommes heureux avec cette exposition de nous associer

à l'ensemble des manifestations organisées cette année dans le cadre de l'Année de la Marionnette !!!

### ■ Stage Géants et Marottes

Au commencement, il y eut du grillage, du fil de fer, des pinces coupantes, du carton, du papier, de la colle ; pas très festif tout ça. Puis des égratignures et des « comment faire » ? Et puis... de l'imagination, des petites mains expertes, un beau travail d'équipe, beaucoup de bonne humeur, et tout un monde coloré est né, superbe et joyeux.

Merci à tous pour le travail accompli autour de « Marie » et à bientôt pour que « vive » la parade Carnaval en mai.



### ■ Les géants, les marottes et l'école

« Depuis Novembre 2009, à raison de 2 à 3 fois par mois et sur 11 séances d'1h30 par classe, j'interviens de la maternelle au CM2. Avec l'aide des institutrices, nous avons fabriqué avec les enfants des grands masques, marottes et des masques au visage pour la parade des masques qui se déroulera le 15 mai au soir à Ardon. Chaque enfant a pu créer son masque ou sa marotte et va défiler avec dans le village lors de cette soirée.

Sur les 3 dernières séances, je mets en place une mise en espace basée sur le langage des signes et des gestes avec toute l'école pour le tableau final de la parade « le Peuple du Silence » et « les Géants » nous dit Sylvie Benoît-Bourdon.

### ■ « Le Peuple du Silence »

Performance que vous découvrirez le 15 mai à 21h au cours de la Parade des Masques et des Géants.



### ■ Vide-Greniers

#### Dimanche 16 mai toute la journée

Pour les chineurs, collectionneurs, et passionnés de marchés aux puces : venez chiner le dimanche 16 mai de 7h à 19h.

Dans le cadre du Festival, le vide-greniers s'installera dans le centre du bourg sur les quatre routes. Si vous souhaitez des renseignements et réserver un emplacement, téléphonez au 02 38 66 18 96.



## Connaître nos associations... Aujourd'hui, le Tennis de Table



**Interview de  
Jean-Luc  
Urbaniak,  
président de l'as-  
sociation**

**Jean-Luc Urbaniak, vous êtes le responsable du tennis de table à Ardon. Cette association, pourtant très active, n'est pas la plus connue de notre village. Depuis quand avez-vous lancé cette activité à Ardon ?**

La section Tennis de Table d'Ardon a été créée en octobre 2007. En fait, c'est une section du club de Saint-Cyr-en-Val, ce qui présente de nombreux intérêts.

**Quelle est votre politique ? Quels sont vos objectifs ?**

Nos ambitions sont multiples : faire la promotion de ce sport par l'enseignement, apporter un niveau technique de qualité qui permette à nos licenciés qui le souhaitent d'accéder aux compétitions, et offrir « le TT-loisir » aux amateurs en leur donnant les bases qui leur permettront de pratiquer de manière conviviale, au sein du club comme dans leur jardin ! Et tout ceci pour les enfants, les adolescents et les adultes.

**Vous êtes en fait une section du club de tennis de table de St-Cyr-en-Val. Pourquoi est-ce plus intéressant que d'avoir votre autonomie complète ?**

Les intérêts sont multiples. Cette solution permet de mutualiser les moyens en disposant d'un matériel de qualité, et en faisant intervenir des éducateurs diplômés validés par une structure plus importante. Elle

diminue le coût des cotisations d'affiliation tout en offrant une relation bien plus forte avec la Ligue du Centre. Elle simplifie la gestion administrative des enseignants, elle donne accès à des créneaux d'entraînement hors Ardon. Et surtout, elle permet aux compétiteurs d'intégrer tous les niveaux d'équipes possibles, ce que seule une structure importante peut offrir.

Je vous livre un quasi-scoop : à la rentrée de septembre, nous créons une nouvelle asso intercommunale qui va réunir sous l'appellation « Sud-Loire Tennis de Table 45 » les activités TT d'Ardon, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc. Deux postes d'encadrants à temps plein vont être créés.

**Quels sont vos effectifs ?**

Nous avons une trentaine de membres, dont cinq adultes. Uniquement des ardonnais.

**Qui assure l'encadrement et l'entraînement des élèves ?**

Nos trois créneaux hebdomadaires sont encadrés par deux éducateurs Diplômés d'Etat, et trois adultes ardonnais, Pascal Dominique, Frédéric Alexandre et moi-même.

Les créneaux d'entraînement au gymnase sont visibles sur le site [www.ardon45.fr](http://www.ardon45.fr).

**Avez-vous déjà obtenu des résultats significatifs ?**

Oui ! La qualité de l'encadrement et l'entraînement ont déjà payé, puisqu'en mai 2009, Justine DOMINIQUE est devenue championne départementale (benjamine). Elle évolue maintenant en Championnat de France Individuel. Il faut dire que Justine a des qualités de pongiste incontestables. Malheureusement, le volcan islandais vient très



probablement de priver Justine d'un titre régional pourtant promis, puisqu'elle n'était pas rentrée à temps pour cette compétition ...

Dorian URBANIAK a également évolué en 2009 au niveau régional individuel. Quant à Tristan VENET-RESINA, il montre des prédispositions certaines puisque pour sa première année de pongiste, il rejoint le meilleur niveau départemental « cadet » après quatre journées de compétition seulement !

**Mais pourquoi n'avez-vous pas communiqué sur ces résultats ?**

Excès de modestie, pas d'obsession du résultat... Promis, nous ferons mieux cette année !

**Quoi de plus, Jean-Luc ?**

Deux choses : d'une part, nous prenons en charge pendant cinq séances les enfants de l'école, des CE1 aux CM2, pour leur faire découvrir ce sport. D'autre part, nous cultivons la convivialité, elle est notre fil conducteur et se traduit par plusieurs manifestations extrêmement joyeuses. Nous vous y attendons !

**Au fait, quelle est l'origine de ce sport ?**

OK, je vais vous faire un petit topo là-dessus pour votre prochain numéro ! Quelques lignes seulement...

**Contact : J.-L. Urbaniak – 02.38.45.35.91  
[jeanluc.urbaniak@free.fr](mailto:jeanluc.urbaniak@free.fr)**

## Nos assos nous disent...

### ■ Le Comité des Fêtes



a inauguré le 13 février sa délégation d'exploitation des étangs municipaux par une opération de nettoyage des berges. Sans la neige qui est tombée en abondance ce jour-là, la chose eût pu s'avérer joyeuse, quasiment distractive... Mais il fallait bien que l'étang soit prêt à accueillir les 13 et 14 mars les amateurs de pêche à la truite ! Il ne faisait guère plus chaud à cette date, pourtant 25 pêcheurs ont capturé 130 truites pour un poids total de 36 kilos (donc, il en reste à prendre... mais chuuut !). Et le 20 mars, ce fut l'ouverture générale, les amateurs sont venus nombreux et sont repartis satisfaits, beau temps, bonne pêche ! Rendez-vous le 14 juillet au matin !

### ■ Les Artistes Indépendants de la Région Centre (AIRC)

ne se contentent pas des disciplines artistiques que sont la peinture et la sculpture : ils ont ajouté depuis plus d'un an des cours de TAÏJI et QIGONG. Ces deux disciplines apportent bien-être et santé, et sont recommandés par le corps médical. Elles conviennent à tous les âges. Ce sont des disciplines chinoises millénaires et qui ont généré des centaines ! Le premier cours est gratuit, venez tester et essayer, salle Jean du Lis

le lundi à 9 heures, et le mardi à 18 heures au gymnase !

### ■ Le Tennis Club d'Ardon

organise son prochain tournoi interne du **22 mai au 6 juin**. N'hésitez pas à vous inscrire **avant le 18 mai**, auprès des membres du bureau. Tous les niveaux sont acceptés et de nombreux lots sont offerts.

**Le mot de la présidente, Muriel Miollany :** « Déménageant début juillet, je ne pourrai plus assurer la présidence du club. J'appelle toutes les bonnes volontés à rejoindre ce merveilleux club qui compte chaque année plus de 100 adhérents dont 50 enfants inscrits à l'école de tennis. Alors, pour que le club et ses licenciés vivent encore de beaux et bons jours, aidez les membres du bureau à organiser toutes sortes de manifestations pour faire découvrir notre sport. Je vous remercie pour les 5 années passées avec vous. Bon tennis à tous, pour tous ! »

### ■ Les l'Arçons Sportifs sur le podium



C'est sous un beau soleil que 23 élèves de l'école d'Ardon ont participé au cross de secteur au stade du Concyr à la Source le mercredi 24 mars 2010. Accompagnés de leurs enseignantes et de nombreux parents, ils ont parcouru en fonction de leur année de naissance soit 1 100m, 1 300m ou 1 500m. Tous ont donné leur maximum et leurs efforts ont bien été récompensés car les l'Arçons Sportifs terminent 3<sup>ème</sup> au général. N'oublions pas aussi de féliciter les parents qui se sont vus attribuer la

médaille d'or par le nombre de participants lors du cross des adultes. 9 élèves sont sélectionnés pour le cross départemental qui se déroulera mercredi 31 mars 2010 à Châteauneuf-sur-Loire :

- année 2001 garçons :  
Nathan L'Huillier (1<sup>er</sup>)  
Alexandre Mirande (5<sup>ème</sup>)
- année 2001 filles :  
Ambre Réau (2<sup>ème</sup>)  
Anai's Buchot (3<sup>ème</sup>)
- année 2000 garçons :  
Thomas Thierry (5<sup>ème</sup>)  
Rémi Boubault (9<sup>ème</sup>)
- année 2000 filles :  
Alice Bopp (1<sup>ère</sup>)  
Eva Lefèvre (3<sup>ème</sup>)  
Marine Alexandre (6<sup>ème</sup>)

### ■ Ardon randonnée... Marchons, marchons !

Pour Ardon Randonnée, pas de printemps sans la célèbre Trans' Sologne : la 4<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 6 juin. Trois trajets partant de Romorantin (63 km), de Neung sur Beuvron (43 km) ou d'Yvoy le Marron (25 km) sont proposés aux marcheurs. Un vrai challenge pour randonneurs passionnés ! Mais attention : inscription obligatoire auprès d'Ardon Randonnée avant le 23 mai. Consultez <http://ardon.randonnee.free.fr/> ou appelez au 02.38.45.84.93 ou au 06.18.24.00.47

### ■ Adenas : ramassage de printemps !

Le nettoyage 2010 des fossés d'Ardon, organisé par ADENAS, a été un succès tant par le nombre de participants que par la quantité de déchets recueillis. Merci à tous.



**• Informé en temps réel ?**

Si vous voulez connaître en temps réel les informations diverses (coupures de courant, coupures d'eau, etc.), communiquez votre adresse mail à la Mairie : [mairie@ardon45.fr](mailto:mairie@ardon45.fr).

**• Remerciements...**

Nous souhaitons remercier Alain FROUX, notre ancien garde-champêtre, qui, lors de la tempête Xynthia, s'est mis à la disposition de la Commune afin de procéder au dégagement des routes encombrées par les arbres.

**• Le saviez vous ?**

Oui c'est vrai ! Sur le territoire de notre commune poussent de magnifiques orchidées que l'on peut découvrir au hasard des promenades à pied ou en vélo.

En voici quelques spécimens, fleuris durant l'été 2009.

Merci à Marc Villar pour ses superbes photos.



# AGENDA DE MAI À DÉCEMBRE

**Du 30 avril au 16 mai**  
16<sup>ème</sup> Festival « Carnaval en mai »

**Samedi 8 mai**  
Commémoration au monument aux morts

**Dimanche 16 mai**  
Vide-greniers

**Vendredi 21 mai**  
Marché d'Ardon, de 16h à 19h

**Dimanche 30 mai**  
Fête des Mères, 12h sous la structure

**Lundi 31 mai**  
Réunion du Conseil Municipal

**Dimanche 6 juin**  
La Trans'Sologne

**Jeudi 17 juin**  
Conseil d'école

**Dimanche 20 juin**  
Fête de la musique

**Lundi 21 juin**  
Réunion du Conseil Municipal

**Vendredi 25 Juin**  
17h30 Fête de l'école suivie de la kermesse

**Samedi 26 juin**  
Déchetterie : collecte des produits toxiques

**Dimanche 4 juillet**  
Vacances scolaires

**Mercredi 14 juillet**  
Concours de pêche, barbecue, feu d'artifice

**Lundi 19 juillet**  
Réunion du Conseil Municipal

**Jeudi 2 septembre**  
Retrêve des classes

**Samedi 4 septembre**  
Forum des Associations

**Lundi 6 septembre**  
Réunion du Conseil Municipal

**Mercredi 8 septembre**  
Inscriptions catéchisme

**Samedi 18 septembre**  
Déchetterie : collecte de produits toxiques

**Dimanche 3 octobre**  
Fête de la Saint-Denis

**Lundi 4 octobre**  
Réunion du Conseil Municipal

**Dimanche 10 octobre**  
16<sup>ème</sup> Festival « la danse »

**Lundi 8 novembre**  
Réunion du Conseil Municipal

**Dimanche 21 novembre**  
Randonnée les « chemins d'automne »

**Samedi 11 décembre**  
Déchetterie : collecte des produits toxiques

**Dimanche 12 décembre**  
16<sup>ème</sup> Festival « les images »

**Lundi 13 décembre**  
Réunion du Conseil Municipal